

Communiqué

Le gouvernement du Québec doit se réveiller en 2025 : la mise en place d'ACCES Vapotage est urgente.

Québec, le 5 janvier 2024 – Après une année 2024 marquée par l'inaction totale dans le dossier de la vente de saveurs de produits de vapotage, le Regroupement des tabagies du Québec (RTQ) exhorte le gouvernement à appliquer la loi et à mettre en œuvre sans délai ACCES Vapotage, une initiative réclamée depuis novembre dernier. Lancé officiellement le 8 février 2024 par un groupe de propriétaires de tabagies préoccupés par l'application équitable des lois dans le commerce de détail, le RTQ dénonce l'impunité dont jouit une grande majorité des 400 vapoterie du Québec, qui contournent massivement la loi sans intervention gouvernementale. Ce laxisme troublant a aussi conduit à une explosion du commerce illicite et des ventes en ligne. Cette situation combinée nuit considérablement aux tabagies du Québec.

ACCES Vapotage : une solution incontournable

Face à l'ampleur des problèmes liés au vapotage et au commerce illégal qui échappent désormais à tout contrôle, le RTQ réitère sa demande au gouvernement de la CAQ de s'inspirer du succès d'ACCES Tabac – qui a significativement réduit la contrebande de cigarettes – pour instaurer ACCES Vapotage. Selon Michel Poulin, porte-parole du RTQ, le statu quo est inacceptable : *« Le gouvernement se traîne les pieds. Les quelques amendes distribuées sont loin d'être suffisantes, alors que la presque totalité des vapoterie du Québec vendent des rehausseurs de saveurs. Cette inertie cause un préjudice grave à nos tabagies. Il est impératif de créer dès maintenant ACCES Vapotage et de prendre enfin des mesures concrètes. »*

Le MSSS : incompetent ou impuissant

En 2024, le RTQ a multiplié les interventions médiatiques pour dénoncer le manque de rigueur et le laxisme dans l'application de la loi sur les saveurs de vapotage. Ces dénonciations s'appuient notamment sur les révélations choquantes du peu d'empressement des inspecteurs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à s'assurer que les vapoterie entrent dans le rang.

Au printemps dernier, le RTQ a mené plusieurs initiatives de recherche en conduisant notamment des visites mystères dans les vapoterie délinquantes du Québec situées dans des comtés clés comme Rousseau (François Legault), La Prairie (Christian Dubé) et Saint-Jérôme (Youri Chassin, ex-adjoint parlementaire à la santé pour la CAQ). Les constats sont accablants et sans équivoque : la très vaste majorité des vapoterie visitées ont en effet vendu des rehausseurs de saveurs en indiquant clairement qu'ils servaient qu'à une chose : aromatiser le vapotage au mépris de la loi et du règlement.

De plus, en avril 2024, coup de théâtre : le RTQ dévoile un rapport de visites mystères auprès d'une vingtaine de vapoterie effectuées par des mineurs âgés de 16 ans. Les résultats ont démontré, hélas, qu'une bonne partie d'entre elles ne vérifient même pas l'âge des acheteurs et leur vendent sans vergogne des produits de vapotage avec nicotine et des saveurs conçues pour les aromatiser.

Enfin, le RTQ est allé sur le terrain voir dans quelle mesure les objectifs du règlement sont atteints en allant discuter avec des jeunes vapoteurs aux abords des écoles. Les résultats ont été aussi troublants : ils avaient tous dans les mains des vapoteuses aromatisées illégales !

2025 : une année de mobilisation accrue

Le RTQ s'engage à redoubler d'efforts pour contraindre le gouvernement à appliquer la loi de manière rigoureuse et à rétablir l'équité commerciale dans le marché du vapotage. Michel Poulin avertit : « *Nous ne relâcherons pas la pression. L'inaction et l'incompétence gouvernementales mettent en péril la survie même de nos tabagies, et nous ne les laisserons pas faire.* »

Source : Michel Poulin, porte-parole
Regroupement des tabagies du Québec (RTQ)
Tél. : 514-358-8381 / Courriel : mpoulin@tabagies.com